

NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE
ET LES CARAIBES - CEPALC



Distr.
GENERALE
LC/G.2016(CRM.7/7)
5 février 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

**RAPPORT DE LA SEPTIEME CONFERENCE REGIONALE SUR L'INTEGRATION
DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES**

(Santiago du Chili, 19-21 novembre 1997)

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX	1-13	1
Lieu et date de la réunion	1	1
Participants	2-11	1
Election du Bureau	12	3
Documents	13	3
B. ORDRE DU JOUR	14	3
C. SEANCES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE	15-31	4
Séance d'ouverture	15-23	4
Séance de clôture	24-31	6
D. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA REUNION	32-55	7
Activités menées par le Secrétariat et le Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis la sixième Conférence régionale (point 3 de l'ordre du jour)	32-40	7
L'accès au pouvoir et la participation à la prise de décisions. L'Amérique latine et les Caraïbes: politiques d'équité entre les sexes à l'horizon 2000 (point 4 de l'ordre du jour)	41-44	9
Le développement durable, la pauvreté et les femmes. L'Amérique latine et les Caraïbes: mesures à l'horizon 2000 (point 5 de l'ordre du jour)	45-52	10
Examen et adoption des accords de la Conférence (point 6 de l'ordre du jour)	53-54	11
Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)	55	11
E. ADOPTION DU CONSENSUS DE SANTIAGO	56	12
F. RESOLUTIONS	57-58	12
Annexe 1: LISTE DE PARTICIPANTS	-	17
Annexe 2: LISTE DE DOCUMENTS	-	36
Annexe 3: CONSENSUS DE SANTIAGO	-	42
Annexe 4: REUNION D'ONG (Déclaration politique)	-	50

A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Lieu et date de la réunion

1. La septième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes a été convoquée par le Secrétaire exécutif de la CEPALC conformément aux termes de la résolution 557(XXVI) de la CEPALC et a été tenue à Santiago du Chili, du 19 au 21 novembre 1997.

Participants¹

2. Etaient présents à la réunion des représentants des Etats membres ci-après de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pays-Bas, Panama, Paraguay, Pérou, Royaume-Uni, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Nièves, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

3. Etaient également représentés, en leur qualité de membres associés de la Commission, les deux Etats suivants: Antilles néerlandaises et Aruba.

4. Les Etats membres suivants de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission ont également assisté à la réunion en qualité d'observateurs: Australie, Egypte et Philippines.

5. Etaient en outre présents, à titre consultatif, des représentants du Saint-Siège.

6. Le Secrétariat des Nations Unies était également représenté par la Chef du Bureau des Commissions régionales à New York.

7. Etaient également présents des représentants des organisations et programmes suivants de l'Organisation des Nations Unies: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds de développement des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

¹ Voir l'annexe 1.

8. Les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également présentes: Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS-OPS), Fonds monétaire international (FMI) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

9. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient également représentées: Banque interaméricaine de développement (BID), Commission interaméricaine des femmes, Communauté des Caraïbes (CARICOM), Faculté latino-américaine de sciences sociales, Institut interaméricain de statistique-Organisation des Etats américains et Organisation internationale pour les migrations (OIM).

10. Les organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social étaient également représentées: Ayant un statut consultatif général: Conseil international d'éducation des adultes (CIECA), Conseil international des femmes, Confédération mondiale du travail Fédération démocratique internationale des femmes (FDIF), Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (FIFCLC), Fédération internationale pour le planning familial et Zonta International. Ayant un statut consultatif spécial: Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG), Banque mondiale des femmes, *Caritas-internationalis*-Chili, Comité de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits de la femme (CLADEM), Commission andines des juristes, Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU), Fondation Sommet mondial pour la femme, Isis-Service féminin international d'information et de communication, MATCH International Centre, Organisation internationale des femmes sionistes (WIZO), Oxfam United Kingdom and Ireland (OXFAM UK/I), Service paix et justice en Amérique latine et Union mondiale des organisations féminines catholiques. Inscrites sur la liste: Association mondial des femmes chefs d'entreprises, Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie et Fondation Friedrich Ebert.

11. Etaient également présents des représentantes d'autres organisations non gouvernementales: Agrupación de Mujeres Tierra Viva, Guatemala; Articulación Regional del Movimiento de Mujeres (ADELCO), México; Association de Especialistas en Estudios de la Mujer; Asociación Latinoamericana para los Derechos Humanos (ALDHU); Centro de Estudios de la Mujer (CEM), Chili; Centro de la Mujer Peruana "Flora Tristán", Pérou; Comisión Nacional de Mujeres Uruguayas de Seguimiento de los Compromisos de Beijing (COTIDIANO-MUJER), Uruguay; Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales (CLACSO); Coordinadora de Mujeres del Paraguay; Coordinadora Política de Mujeres Ecuatorianas, Equateur; Coordinadora Regional de ONGs de Mujeres de América Latina y el Caribe; Corporación Participa, Chili; Equipo de Seguimiento de Políticas Públicas (ESIPP), Argentine; Family Planning Association, Trinité-et-Tobago; FEMPRESS/ILET - Red de Comunicación Alternativa de la MUJER; Instituto de la Mujer, Chili; Instituto Social y Político de la Mujer, Argentine; Movimiento Manuela Ramos, Pérou; Programa Regional La Corriente Centroamericana; Red de Salud de las Mujeres Latinoamericanas y del Caribe (RSMLC); Rede de Defesa da Espécie Humana (REDEH), Brésil; Red Feminista Latinoamericana y del Caribe contra la Violencia Doméstica y Sexual; et Women Working for Social Progress, Trinité-et-Tobago.

Election du Bureau

12. La Conférence a procédé à l'élection du Bureau suivant:

Présidence: Chili
Vice-présidences: Antilles néerlandaises
 Argentine
 Barbade
 Bolivie
 Brésil
 Cuba
 El Salvador
 Paraguay
 Venezuela
Rapporteur: Mexique

Documents

13. La liste des documents présentés par le Secrétariat à la septième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes est consignée dans l'annexe 2.

B. ORDRE DU JOUR

14. A la première séance plénière, la Conférence a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activités menées par le Secrétariat et le Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis la sixième Conférence régionale
4. L'accès au pouvoir et la participation à la prise de décisions. L'Amérique latine et les Caraïbes: politiques d'équité entre les sexes à l'horizon 2000
5. Le développement durable, la pauvreté et les femmes. L'Amérique latine et les Caraïbes: mesures à l'horizon 2000
6. Examen et adoption des accords de la Conférence
7. Questions diverses

C. SEANCES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE

Séance d'ouverture

15. M. Eduardo Frei, Président de la République du Chili, Mme María Josefina Bilbao, Ministre-Directrice du Service national de la femme du Chili (SERNAM) et M. Reynaldo Bajraj, Secrétaire exécutif adjoint de la CEPALC, qui a procédé à la lecture du discours de M. Gert Rosenthal, Secrétaire exécutif de la CEPALC, ont été les orateurs de cette séance inaugurale.

16. Le Président du Chili a d'abord défini la Conférence régionale comme une instance privilégiée pour aborder le thème de l'égalité entre les sexes. La reconnaissance, à l'échelon mondial, des graves problèmes qui continuent de faire obstacle à l'amélioration de la qualité de vie des femmes oblige les Etats à évaluer les progrès accomplis jusqu'à présent, ainsi qu'à renouveler les mesures et les engagements qu'ils ont adoptés. Sur le plan concret, les facteurs les plus préoccupants sont la pauvreté qui touche les femmes de la région et leur faible participation à la prise de décisions dans différents domaines, tant au niveau des pouvoirs de l'Etat que de l'économie et du marché de l'emploi.

17. Certains pays de la région, dont le Chili, ont adopté des programmes visant à l'égalité des chances afin de promouvoir une totale intégration des femmes au développement mais de telles mesures devaient être systématiques, cohérentes, intégrales et spécifiques et faire l'objet d'un soutien résolu de la part des autorités politiques. Au Chili, d'importants progrès ont été accomplis dans le domaine juridique pour parvenir à l'égalité des droits: des projets de loi sur la violence domestique et la création de tribunaux de la famille ont été présentés au Congrès. des programmes sociaux ont également été mis en place, notamment en faveur des femmes les plus pauvres, dont la vulnérabilité est encore aggravée par les situations d'inégalité.

18. Un mouvement profond de démocratisation est nécessaire dans les pays de la région pour pouvoir venir à bout de la pauvreté, atténuer les inégalités sociales et consacrer les droits civiques des femmes dans toute leur plénitude. Ce n'est certes pas une tâche facile car des siècles d'inégalité sont un lourd héritage. Mais il est aussi indéniable que jamais l'égalité des droits et des obligations entre hommes et femmes n'avait fait l'objet d'un tel consensus. C'est pourquoi l'immensité du défi à relever ne doit pas constituer un prétexte pour ne rien faire en faveur de l'égalité car le perfectionnement même de la démocratie oblige à déployer des efforts plus intenses pour que les pays de la région puissent profiter de la vitalité des femmes dans tous les domaines de la société.

19. La Ministre-Directrice du Service national de la femme (SERNAM) a rappelé que vingt ans se sont écoulés depuis la première Conférence régionale, tenue à Cuba en 1997, ce qui en fait l'instance intergouvernementale la plus ancienne de toutes celles qui s'occupent de la situation des femmes dans la région. Elle a aussi fait allusion à la commémoration du cinquantième anniversaire de la création de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies qui, dans ses premières années d'existence, a contribué à ce que des dispositions sur l'égalité des femmes soient incluses dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a distingué plusieurs étapes dans le travail de cette Commission. Dans un premier temps, celle-ci s'est attachée à assurer l'égalité juridique des femmes et à combattre la discrimination fondée sur les coutumes et les traditions. Par la suite, elle s'est penchée sur la situation économique et social des femmes dans certains domaines tels que la planification des politiques et le changement culturel. Dans l'étape suivante, à savoir à partir de la moitié des années 70, une inflexion s'est produite quant à la compréhension du rôle des femmes au niveau de la communauté internationale.

Finalement, au cours de la dernière décennie, on a assisté à une consolidation du travail déployé par la Commission en faveur du respect des droits des femmes et de leur égalité qui est dorénavant incorporé aux activités de fond mené par tous les organismes et organisations des Nations Unies.

20. La septième Conférence régionale est l'occasion de passer des déclarations de bonnes intentions à l'élaboration de propositions concrètes et réalisables car beaucoup a déjà été dit, sur le plan théorique, quant aux obstacles rencontrés par les femmes et à l'inégalité dont elles sont victimes dans le monde entier. Il existe une prise de conscience généralisée quant à l'importance de ces problèmes ainsi que la conviction que le progrès et le développement durable passent par l'élimination de la discrimination, de la violence à l'égard des femmes et de la pauvreté. Par conséquent, les propositions présentées par les femmes ne sont que justes et légitimes et leur matérialisation est non seulement une question de justice et d'équité, mais aussi une nécessité réelle dans la création d'une société moderne.

21. Le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission a lu le discours du Secrétaire exécutif. Celui-ci a affirmé que l'un des principaux atouts du Secrétariat est le soutien des gouvernements des Etats membres et a remercié tout particulièrement le pays hôte de l'appui qu'il prête à cet organisme depuis sa création. Il a également fait ressortir un certain parallélisme entre l'évolution de la question de la sexospécificité au sein de la CEPALC et celle de la conception générale du développement dans laquelle elle s'inscrit. Sur les plans conceptuel et pratique, on observe, au cours des dix dernières années, un bond en avant considérable par rapport aux progrès accomplis dans les quinze ans qui ont suivi la proclamation de l'année 1975 comme Année internationale des femmes. Ce parallélisme se retrouve dans divers domaines. En premier lieu, le sujet occupe désormais une place dans le courant central (*mainstream*) du développement, répondant ainsi au concept d'approche systémique de la CEPALC sur la transformation du processus de production dans un climat d'équité selon lequel il est nécessaire de progresser simultanément dans différents domaines. S'il est vrai que de nombreuses femmes font encore l'objet d'inégalités, la CEPALC accorde la priorité à l'adoption de mesures générales susceptibles de favoriser une croissance plus équitable du point de vue social qui favorise toutes les couches de la population.

22. En ce qui concerne la réunion proprement dite, le Secrétaire a signalé que les conférences sur l'intégration de la femme contribuent énormément à la définition, à la prise de conscience et à l'adoption de principes directeurs en matière de politiques et de mesures, de même qu'elles favorisent la coopération internationale. L'Amérique latine et les Caraïbes se trouvent à l'avant-garde dans ce dernier domaine: les plans en faveur de l'égalité que plusieurs pays ont commencé à adopter prévoient des mesures susceptibles de conduire aux changements nécessaires à l'atteinte de l'équité. Dans ce contexte, le rôle de la Conférence, tel qu'il est conçu par les pays, est de précipiter les changements nécessaires à l'élimination des obstacles qui empêchent les femmes d'exercer pleinement leurs droits civiques dans un climat d'égalité et d'équité. Ce rôle répond à l'objectif général de toutes les conférences de la CEPALC: à savoir contribuer au développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dans un cadre démocratique.

23. Il a finalement remercié la Chancellerie chilienne et le Service national de la femme du Chili (SERNAM) de l'appui prêté à l'organisation de la conférence et a formulé des vœux pour qu'elle contribue, de façon décisive, à la prise en compte du thème de l'égalité entre les sexes dans l'agenda régional du développement, ainsi qu'à la consolidation de la CEPALC en tant qu'instance de rencontre privilégiée des pays de la région.

Séance de clôture

24. Les discours de la séance de clôture ont été prononcés par M. Gert Rosenthal, Secrétaire exécutif de la CEPALC, Mme María Josefina Bilbao, en sa qualité de Présidente du Bureau et M. José Joaquín Brünner, Ministre Secrétaire général du Gouvernement chilien.

25. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a fait ressortir le bilan très positif de la réunion, premièrement à la suite du haut niveau de participation et du grand nombre de délégations présentes. Il a ensuite souligné que cette Conférence laissait un produit tangible, le Consensus de Santiago, et un autre intangible —et, à son avis, plus important encore— qui était d'avoir suscité l'intérêt international et la prise de conscience de la population quant à l'envergure et aux caractéristiques du problème de l'intégration de la femme.

26. Il a ajouté que, de toute évidence, beaucoup reste encore à faire mais que cette conférence constitue un pas en avant sur la voie des objectifs à atteindre. Le mérite de ce genre de réunion est de constituer un espace permettant l'étude de la situation existant dans les différents pays et l'échange de données d'expérience entre les délégations. Il a en outre souligné que ce sujet a trouvé écho au sein des institutions gouvernementales où existaient désormais des bureaux nationaux, des ministères ou des divisions chargés de la problématique de la femme. Il a finalement mis l'accent sur la valeur de cette Conférence dont l'incidence se ferait sentir sur le long terme.

27. La Présidente a signalé que la Conférence constituait l'expression de l'engagement de tous ses participants à l'égard d'une société juste et démocratique au sein de laquelle hommes et femmes auraient les mêmes chances. Réaliser ces objectifs est une tâche de longue haleine car il s'agit également de combattre la discrimination globale qui est à l'origine de la pauvreté. Il faut, en ce sens, adopter des attitudes moins volontaristes et rhétoriques, plus empiriques et imaginatives. Les résultats obtenus démontrent que les femmes sont capables non seulement de lutter pour atteindre les objectifs qu'elles se proposent mais aussi d'en faire des objectifs de société. Ceci est un élément positif, de même que le fait que les débats de la Conférence aient été centrés sur l'accès des femmes au pouvoir et leur participation à la prise de décisions, ainsi que sur le combat contre la pauvreté et les inégalités fondées sur le sexe dans le cadre du développement durable.

28. Elle a affirmé, en prenant comme référence le cas du Chili, que la croissance est une condition nécessaire mais non suffisante pour venir à bout de la pauvreté. Il faut constater, en effet, qu'en dépit des efforts consentis en ce sens par de nombreux gouvernements démocratiques, il reste encore un noyau important de pauvreté, constitué essentiellement par des femmes. Le Consensus de Santiago fait apparaître que des progrès importants ont été accomplis en termes de propositions concrètes relatives aux deux grands domaines abordés durant la Conférence.

29. Le Ministre Secrétaire général du Gouvernement a affirmé qu'après de longues années d'inégalités fondées sur des critères sexospécifiques, une nouvelle prise de conscience semblait s'imposer en la matière et s'étendre à tous les domaines. Le gouvernement chilien s'était fortement engagé dans l'élaboration du Plan d'égalité des chances pour les femmes dont les objectifs sont repris dans les politiques sectorielles et traduisent la volonté politique de parvenir à leur réalisation. Dans ce contexte, le gouvernement a récemment signé un accord avec des représentants des organisations de femmes, de la société civile et des partis politiques afin de garantir la mise en oeuvre des accords internationaux souscrits par le Chili.

30. L'orateur a souligné que les efforts devaient désormais porter sur les domaines de la culture quotidienne de la population, les croyances religieuses, les traditions et les valeurs sociales et a ajouté que tant que les conquêtes de la démocratie ne s'étendaient pas aux femmes, le pluralisme démocratique resterait limité. Les médias ont, à cet égard, un rôle fondamental à jouer. L'enjeu du pluralisme implique la construction de consensus, même lorsque les positions semblent irréconciliables. Pour ce faire, il faut avoir recours aux arguments rationnels et à la persuasion progressive.

31. Il a signalé, pour conclure, que les grands problèmes du vingt-et-unième siècle resteraient la pauvreté et les inégalités, phénomènes qui touchaient plus particulièrement les femmes. C'est pourquoi la solution des problèmes d'équité entre les sexes est étroitement liée à la création de sociétés ouvertes, pluralistes qui ne soient pas seulement fondées sur des principes démocratiques sur les plans institutionnel et juridique mais qui soient capables d'assumer ces principes et de les appliquer dans tous les domaines d'action.

D. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA REUNION

Activités menées par le Secrétariat et le Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis la sixième Conférence régionale (point 3 de l'ordre du jour)

32. La nouvelle Présidente du Bureau a remercié la Présidente sortante et a affirmé que cette fonction constitue un pas important pour le Chili qui l'assume pour la première fois. La grande quantité de pays représentés, tant de l'Amérique latine que des Caraïbes, est un élément stimulant et constitue la preuve de l'importance attachée à ce sujet.

33. La Présidente sortante a passé en revue les événements intervenus durant son mandat et a souligné que l'expérience de ces quatre dernières années avait été très enrichissante et productive à la fois pour la CEPALC et pour les femmes du continent. Elle a fait ressortir le rôle fondamental joué par le Bureau en tant qu'agent de liaison avec les pays, outre les activités menées en collaboration avec divers centres d'études, organisations non gouvernementales et gouvernements. Dès le début de son mandat, il s'était avéré nécessaire d'articuler la coopération avec tous les organismes du système afin d'optimiser les efforts. D'autre part, il avait été convenu que chaque membre du Bureau serait chargé de réaliser des missions dans sa sous-région afin de mettre en place des projets régionaux conjoints visant à consolider les bureaux nationaux chargés des questions des femmes, de former les femmes jeunes et d'actualiser les législations respectives.

34. Les profonds changements intervenus depuis la douzième réunion du Bureau avaient obligé à regarder l'avenir d'une autre perspective et à définir les principes directeurs du Programme d'action régional à l'occasion de la sixième Conférence régionale. Malgré l'hétérogénéité de la région, un consensus s'était dégagé de cette rencontre à laquelle participaient plus de 2000 représentantes des ONG et 600 représentantes des gouvernements. Une position régionale contenant les priorités de la région et favorisant la complémentarité et la coordination des stratégies avait ainsi pu être présentée à la quatrième Conférence régionale sur les femmes. Pour conclure, l'intervenante a signalé que l'examen de la pauvreté et du manque d'équité sociale ne pouvait se limiter à un simple exercice intellectuel. Les femmes devaient être les protagonistes des changements et l'un des objectifs de la Conférence était de proposer des

politiques concrètes visant à combattre la pauvreté et à favoriser la participation des femmes sur un même pied d'égalité dans la tâche colossale qu'implique la création d'un monde meilleur.

35. La Chef du Groupe de la femme et du développement a expliqué aux déléguées les documents qui leur avaient été présentés, en particulier les documents portant sur les deux sujets qui seraient analysés au sein des groupes de travail, à savoir l'accès au pouvoir et la participation à la prise de décisions, et le développement durable, la pauvreté et les femmes. Elle a brièvement passé en revue les activités menées par le Secrétariat au cours des trois dernières années, en particulier les travaux préparatoires de la quatrième Conférence mondiale, tenue à Beijing, et l'approbation du Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001. Elle a souligné la participation active de la sous-région des Caraïbes à ce processus et sa contribution à la septième Conférence régionale moyennant l'élaboration du "Consensus de Georgetown". Elle a finalement fait référence aux publications périodiques de la CEPALC en la matière, lesquelles sont utilisées dans les cours de postgraduat, ainsi que les activités menées par la Commission pour intégrer les questions sexospécifiques au programme de travail des différentes divisions.

36. Conformément au programme de la Conférence, un débat général sur les activités réalisées dans les pays depuis 1994 a été tenu au cours d'une séance plénière effectuée le mercredi 19 novembre après-midi. Ont participé à ce débat les délégations d'Antigua-et-Barbuda, des Antilles néerlandaises, d'Aruba, de la Barbade, de la Bolivie, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, de la Dominique, d'Equateur, d'El Salvador, des Etats-Unis, de Grenade, du Guatemala, d'Haïti, de la Jamaïque, du Mexique, des Pays-Bas, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de Sainte-Lucie, du Suriname, de la Trinité-et-Tobago, d'Uruguay et du Venezuela, ainsi que le PNUD, le FNUAP, le HCR, le FISE, l'UNIFEM, l'ONUDI et la BID, et finalement une représentante des organisations non gouvernementales.

37. Les délégations ont fait part des progrès importants accomplis en ce qui concerne l'amélioration de la situation des femmes au sein de la société, la communauté et la famille. Beaucoup ont mis l'accent sur le problème de la violence à l'encontre des femmes sous ses différentes facettes — violence domestique, harcèlement et délits sexuels— que les gouvernements cherchent à affronter moyennant la promulgation de lois pénalisant ces faits en tant que délits et problèmes de santé publique, la formation et sensibilisation des fonctionnaires et du personnel de police, la création de réseaux contre la violence, de maisons d'accueil et de services d'urgence permettant la prise en charge des victimes. Dans ce contexte, les délégations ont également souligné la vulnérabilité et le manque de protection des femmes et des petites filles en cas de conflits armés.

38. Un autre type d'amélioration concerne la création et consolidation d'organismes nationaux chargés de promouvoir la situation des femmes de différentes manières telles que la sensibilisation et l'éducation par les médias, la formation des femmes dans les domaines techniques et professionnels favorisant leur autonomie, ainsi que leur incorporation à des activités rentables, productives et bien rémunérées qui leur permettent de mitiger les effets de la mondialisation néolibérale, la mise en oeuvre de programmes visant à contrecarrer la tendance à la féminisation de la pauvreté, l'application de politiques assurant l'égalité des chances, la création de systèmes de données statistiques ventilées par sexe tenant compte du critère de sexospécificité ainsi que des indicateurs d'inégalité entre hommes et femmes, la réforme des codes et des lois en général de façon à garantir une meilleure protection des femmes, y compris les adolescentes et à supprimer les dispositions qui leur sont préjudiciables. Les délégations ont également mentionné plusieurs initiatives visant à améliorer la coordination interinstitutions et l'efficacité des programmes destinés aux femmes, à promouvoir une planification intégrale et transectorielle des politiques publiques et des stratégies globales de développement dans une optique sexospécifique, à intégrer les organisations

non gouvernementales à la mise en oeuvre des programmes bénéficiant d'un financement public, et à favoriser la parité entre les sexes dans le domaine politique et électoral moyennant l'établissement de quotas de participation sur les listes de candidats à certaines fonctions publiques, la formation favorisant l'accès des femmes aux postes de direction et les mesures propres à assurer leur égalité juridique et l'exercice intégral de leur citoyenneté.

39. Plusieurs délégations ont fait ressortir que la question de l'égalité entre les sexes était de plus en plus présente dans les programmes des gouvernements et des réunions internationales de haut niveau mais qu'un nombre important de défis était encore à relever dans de nombreux domaines. Il faut, par exemple, poursuivre le combat contre la pauvreté et en faveur de la démocratie, et aussi décentraliser l'action publique destinée aux femmes vers les régions et les communautés; il faut également chercher à éradiquer la culture de la violence, identifier et abolir les mécanismes juridiques, institutionnels et sociaux qui contribuent à la situation de subordination des femmes et perpétuent la discrimination et les stéréotypes sexistes, et affecter davantage de ressources aux organismes chargés de l'application de politiques et de programmes en faveur des femmes. Sur le plan familial, les délégations ont souligné la nécessité de mettre fin aux attitudes patriarcales et à l'inégalité qui dérive du processus de socialisation des filles et des garçons, ainsi que de favoriser une distribution équitable des responsabilités et vaincre les barrières culturelles moyennant l'incorporation des femmes dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes.

40. Les délégations des Caraïbes ont informé la Conférence d'un protocole de coopération en matière de politiques publiques fondées sur des critères sexospécifiques souscrit par les Antilles néerlandaises, Aruba et Suriname, ainsi que de l'approbation du Consensus de Georgetown, émané d'une réunion CARICOM/CEPALC/UNIFEM postérieure à Beijing, conférence ministérielle sous-régionale des Caraïbes sur les femmes. Parmi les problèmes spécifiques qui touchent les pays de cette sous-région, les délégations ont mentionné le cas des travailleuses migrantes et le pourcentage élevé de femmes chefs de famille.

L'accès au pouvoir et la participation à la prise de décisions. L'Amérique latine et les Caraïbes: politiques d'équité entre les sexes à l'horizon 2000 (point 4 de l'ordre du jour)

41. Le groupe de travail sur l'accès au pouvoir et à la prise de décisions a essentiellement analysé les principaux facteurs qui font obstacle à une participation plus active des femmes au pouvoir sur les plans familial, communautaire et local, ainsi qu'au niveau de la société en général, et les stratégies à employer pour en venir à bout. Les délégations se sont accordées à reconnaître qu'une participation plus active des femmes contribue à la consolidation de la démocratie car elle permet l'expression d'autres intérêts, opinions et besoins existant dans la société.

42. Les principaux obstacles sont les suivants: a) la pauvreté qui touche un pourcentage important de femmes, notamment lorsqu'elles sont chefs de famille; b) la violence domestique; c) le processus actuel de socialisation; d) la division du travail en fonction des sexes à tous les niveaux; e) le manque de pratique politique; f) l'accès restreint à l'information; g) les dispositions institutionnelles en vigueur, de même que les pratiques des partis politiques et le système électoral; h) l'image stéréotypée de la femme telle qu'elle est projetée par les médias, et i) la difficulté de transposer la participation active et le leadership dont les femmes font preuve à l'échelon communal au niveau de la politique et des décisions globales.

43. Plusieurs propositions ont été avancées pour venir à bout de ces obstacles et renforcer l'exercice de la citoyenneté de la part de femmes, et ce dans les domaines suivants: a) mise en place de mécanismes d'action palliatifs, tels que les systèmes de quotas; b) la socialisation et l'éducation en vue du leadership et de l'exercice du pouvoir, en particulier pour les jeunes; c) une éducation orientée vers une plus large diffusion de l'information politique, ainsi que vers le développement de l'autonomie et de l'estime personnelle des femmes; d) la prise en compte spécifique des besoins et des contributions des différents groupes de femmes, notamment les femmes rurales, autochtones, jeunes et migrantes; e) la formation des femmes en matière de mécanismes et procédures de négociation; le renforcement de la société civile; f) l'intensification du dialogue et de la collaboration entre la société civile et l'Etat; g) la consolidation des groupes et des réseaux de femmes, et h) l'adoption de mesures propres à assurer la transparence dans les processus de prise de décisions.

44. De nombreux points de convergence à l'échelon régional se sont dégagés au cours du débat mais aussi certaines différences entre les pays des Caraïbes et le reste de l'Amérique latine, notamment en ce qui concerne le pourcentage de femmes chefs de famille et les pratiques de négociation utilisées par les instances de prise de décisions qui caractérisent la sous-région.

Le développement durable, la pauvreté et les femmes. L'Amérique latine et les Caraïbes: mesures à l'horizon 2000 (point 5 de l'ordre du jour)

45. Les membres du groupe de travail sur le développement durable, la pauvreté et les femmes ont souligné que, malgré les progrès accomplis sur le plan macro-économique dans de nombreux pays de la région, la pauvreté reste un problème de grande envergure étant donné le grand nombre de foyers vivant dans cette situation.

46. Tous les diagnostics présentés par les délégations mettent en relief les principaux obstacles ou facteurs qui freinent le combat contre la pauvreté, dont souffrent plus particulièrement les femmes. Les principaux problèmes rencontrés par ces dernières sont également communs à toute la région: l'insertion à l'emploi biaisée en fonction du sexe ainsi qu'un accès restreint aux services de santé, à l'éducation, à la formation et à certaines ressources telle que la propriété foncière et le crédit.

47. L'aspect le plus saillant du débat a été la présentation de propositions concrètes pour améliorer la situation des femmes et réduire les niveaux de pauvreté. Les participantes ont également souligné qu'il fallait parvenir à une intégration entre politiques économiques et sociales, que les aspects sexospécifiques soient pris en compte dans toutes les politiques et que l'Etat assume des engagements pouvant être évalués et faire l'objet d'un suivi dans des délais déterminés.

48. Dans toutes les propositions, les délégations ont également insisté sur le fait que les femmes doivent avoir accès au marché de l'emploi sur un pied d'égalité avec les hommes. De même, des mesures doivent être adoptées pour mettre fin à la tendance à la précarisation de l'emploi féminin. Les principales mesures mentionnées par les délégations sont les suivantes: a) formation des femmes afin qu'elles soient en mesure de réaliser des activités qui contribuent au développement du pays; b) diffusion de l'information relative au marché de l'emploi et aux droits des femmes; c) mise en place d'un système de sécurité sociale pour le secteur non structuré; d) mise au point d'un système non discriminatoire entre hommes et femmes quant au coût de la maternité, et e) prestation de services d'appui aux femmes afin qu'elles puissent assumer leur double rôle de mère et de travailleuse tant que n'est pas atteint le partage égalitaire des

responsabilités. Il est en outre nécessaire de continuer à appliquer des programmes ciblés, le processus de croissance ayant des effets divergents au niveau des régions ou des groupes.

49. Un autre aspect important abordé durant le débat a été l'accès aux services de santé qui doivent être conçus en fonction de toutes les étapes de la vie des femmes, non seulement lors de la phase de procréation. Dans le domaine de l'éducation, les délégations ont affirmé que l'une des conditions indispensables à l'amélioration de la situation des femmes est la prise en compte des facteurs de sexospécificité, tant à cause de leur effet en termes d'emploi que de leur incidence sur les variables démographiques. Des réformes de l'éducation ont été amorcées dans de nombreux pays de la région et il est important de tenir compte, d'emblée, des facteurs liés au sexe.

50. La participation civique des femmes au processus de prise de décisions a également été considérée comme un facteur indispensable au succès des politiques et des programmes visant à améliorer la situation des femmes et à résorber la pauvreté.

51. Les délégations se sont également inquiétées de la dégradation de l'environnement et ont souligné que les femmes ont un rôle important à jouer dans la préservation des ressources naturelles.

52. Finalement, les participantes se sont accordées à reconnaître que le combat contre la pauvreté ne relève pas exclusivement du domaine des politiques sociales ni de la seule responsabilité de l'Etat. Le caractère multiforme de ce problème exige que soient adoptées des mesures auxquelles participent tous les opérateurs économiques, politiques et sociaux.

Examen et adoption des accords de la Conférence (point 6 de l'ordre du jour)

53. L'élaboration du rapport a été confiée à la délégation du Mexique, dirigée par Madame Aída González, Coordinatrice des affaires internationales de la femme, du Secrétariat des relations extérieures du Mexique. La rapporteur a lu une synthèse des travaux de la Conférence, laquelle a été approuvée, et a signalé que le projet de rapport serait remis aux participantes afin qu'elles puissent y apporter des commentaires dans le délai prévu par le règlement.

54. A la séance plénière finale, la septième Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes a adopté le Consensus de Santiago (voir le point E de ce rapport), ainsi que deux résolutions et une déclaration (voir le point F de ce rapport).

Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

55. Aucun autre point n'a été soulevé.

E. ADOPTION DU CONSENSUS DE SANTIAGO

56. La septième Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes a adopté le Consensus de Santiago dont le texte figure dans l'annexe 3 de ce document.

F. RESOLUTIONS

57. A la séance plénière finale, la septième Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes a adopté deux résolutions: l'une sur les institutions nationales responsables de la promotion de la femme et l'autre sur les activités de suivi du Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001. Elle a en outre adopté une déclaration en faveur des femmes et des enfants en cas de catastrophes naturelles.

58. Les textes adoptés sont présentés ci-après.

RESOLUTION SUR LES INSTITUTIONS NATIONALES RESPONSABLES DE LA PROMOTION DE LA FEMME

La septième Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes,

Tenant compte du fait que l'insuffisance politique, administrative et financière des mécanismes publics destinés à garantir aux femmes l'exercice intégral de leur citoyenneté reste un frein à la participation égalitaire des femmes aux décisions, aux responsabilités et aux fruits du développement,

Considérant qu'il est signalé dans le Programme d'action de Beijing que les institutions nationales responsables de la promotion de la femme ont essentiellement pour tâche de favoriser la prise en compte des critères de sexospécificité dans toute la structure gouvernementale et dans tous les domaines et doivent, pour ce faire, être dotés des ressources humaines, administratives et financières requises,

Rappelant que l'Objectif stratégique II.1 du Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001 met l'accent sur la nécessité de créer ou de renforcer la capacité politique, législative et financière des institutions gouvernementales responsables de la promotion de la femme,

1. Recommande aux gouvernements de la région de renforcer, chaque fois que besoin, les mécanismes nationaux visant au développement des femmes et de les doter de la capacité politique suffisante pour participer à l'élaboration et à l'adoption de politiques et de programmes de développement;
2. Demande instamment aux gouvernements des pays de la région d'apporter aux institutions gouvernementales responsables de la promotion de la femme les ressources financières, administratives, techniques et matérielles leur permettant de coordonner ou d'orienter les politiques publiques destinées à améliorer la situation des femmes et à favoriser l'égalité entre les sexes;
3. Encourage la participation des institutions gouvernementales responsables de la promotion de la femme à l'élaboration, la discussion, la formulation et la modification des projets de loi afin de garantir que les intérêts des femmes y soient présents, conformément à l'Action stratégique II.1.c du Programme d'action régional.

RESOLUTION SUR LES ACTIVITÉS DE SUIVI DU PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL EN FAVEUR DES FEMMES D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

La septième Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes,

Considérant que le Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001 adopté par la sixième Conférence régionale à Mar del Plata, Argentine a pour objectif central de parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'exercice intégral des droits civiques dans le contexte d'un développement durable, de la justice sociale et de la démocratie,

Rappelant les activités de suivi du Programme d'action régional de Mar del Plata approuvées par la sixième Conférence, dont certaines ont été confiées au Bureau de la Conférence,

Tenant compte des tâches dont la réalisation relève du Secrétariat de la CEPALC, dans le cadre de sa collaboration avec le Bureau, telles que le suivi de la Plate-forme d'action de Beijing et du Programme d'action régional,

Considérant qu'il est prévu, dans le Programme d'action, que le Secrétariat de la CEPALC continue de collaborer aux travaux du Bureau afin de garantir un maximum de coordination avec les institutions spécialisées et d'autres organismes du système des Nations Unies,

1. Réaffirme qu'il faut veiller à ce que les décisions, les responsabilités et les fruits du développement soient distribués de façon équitable entre les femmes et les hommes;
2. Exprime son soutien aux mesures adoptées par le Bureau de la sixième Conférence afin d'assurer le suivi des activités menées dans le cadre de la réalisation du Programme d'action de Mar del Plata et de la Plate-forme d'action de Beijing, notamment en ce qui concerne le renforcement des fonctions du Bureau dans l'échange systématique d'informations entre les membres du Bureau et les pays de la région sur les différentes activités menées par les organismes et organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la femme;
3. Demande au Secrétaire exécutif de la CEPALC de prendre les dispositions requises pour que la Présidente de la Conférence présente le rapport de la Conférence à la session de la CEPALC;
4. Recommande également au Secrétaire exécutif que la Conférence soit dorénavant appelée "Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes".

DECLARATION EN FAVEUR DES FEMMES ET DES ENFANTS VICTIMES DE CATASTROPHES NATURELLES

Présentée par les délégations d'Antigua-et-Barbuda, de la Barbade, de Cuba, de la Dominique, de Grenade, de la Jamaïque, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la Trinité-et-Tobago,

Nous, ministres chargés de la question des femmes, chefs des bureaux nationaux de la femme, organisations non gouvernementales nationales et régionale et organismes intergouvernementaux régionaux et internationaux, en notre qualité de participants à la septième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Santiago du Chili du 19 au 21 novembre 1997, sommes conscients de la nature écologique et historique du développement que connaissent les petits Etats insulaires en développement tels que ceux qui composent la sous-région des Caraïbes. Ce processus de développement a rendu ces Etats particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme, telles que les ouragans, les tremblements de terre, les inondations, l'érosion côtière, la pollution et les éruptions volcaniques. Ces catastrophes touchent plus particulièrement les femmes et les enfants et se traduisent par la perte du logement et des revenus et l'apparition de maladies. Le rôle de la femme en tant que chef de famille et partie importante de la population pauvre aggrave encore sa vulnérabilité. Deux exemples actuels peuvent être mentionnés: la situation précaire des femmes et des enfants de l'île de Montserrat, dont la population a été brutalement réduite à la suite d'une éruption volcanique, et ceux de l'île de Saint-Martin, dévastée par de récents ouragans.

Les ministres réunis au sein de la Conférence sous-régionale ministérielle, tenue à Georgetown, Guyana, du 6 au 8 août 1997 sensibles à la souffrance de ces femmes et enfants, ont adopté une résolution dans laquelle ils solidarisent avec le peuple de Montserrat face à la destruction généralisée qui a résulté de l'éruption volcanique.

En outre, et compte tenu du fait que les catastrophes naturelles qui sévissent dans les petits Etats insulaires en développement touchent au premier chef les femmes et les enfants, nous déclarons que les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes doivent déployer des efforts plus tangibles lorsque surviennent de telles catastrophes, comme dans le cas de Montserrat, afin que les victimes, en particulier les femmes et leurs familles, puissent retrouver une vie normale et stable.

LISTE DE PARTICIPANTS

A. Estados miembros de la Comisión Member States of the Commission Etats Membres de la Commission

ANTIGUA Y BARBUDA ANTIGUA AND BARBUDA

Representante/Representative: Gwendolyn Tonge, Senator, Parliamentary Secretary, Gender Affairs Division, Office of the Prime Minister

Miembros de la delegación/Delegation members: Sheila Pigott, Government Statistician, Planned Parenthood Association, Ministry of Health; Sheila Roseau, Executive Director, Directorate of Women's Affairs

ARGENTINA

Representante/Representative: Zelmira Regazzoli, Embajadora, Subsecretaria de Derechos Humanos y de la Mujer, Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto

Miembros de la delegación/Delegation members: Noemí Cristina Aumedes, Directora, Dirección General de la Mujer, Gobierno de la Ciudad de Buenos Aires; Susana Badaracco, Asesora, Dirección General de la Mujer, Gobierno de la Ciudad de Buenos Aires; Ana María Carrito de Megías, Jefa del Programa de la Mujer (La Rioja); Teresa González Fernández de Sola, Directora de la Mujer; Elsa González Guirado, Asesora, Dirección General de la Mujer, Gobierno de la Ciudad de Buenos Aires; Ana Jaramillo, Rectora, Universidad Nacional de Lanús; Mabel Maidana, Directora Nacional de Promoción y Capacitación, Consejo Nacional de la Mujer; Elba Melillo, Funcionaria Comisión Ad-Hoc; Mercedes Muro de Nadal de Avogadro, Departamento de ONG y Universidades, Cancillería; Yolanda Nacen de Awada, Asesora de Gabinete, Ministerio de Salud y Acción Social; María Elisa Nicolau de Bracelis, Presidenta, Consejo Provincial de la Mujer (Mendoza); Yolanda Ortiz, Coordinadora, Grupo Mujer y Desarrollo Sustentable de la Secretaría de Recursos Naturales y Desarrollo Sustentable; Julio Piquer, Asesor Técnico, Comisión de Seguimiento de la Cumbre de Beijing; Susana Sanz, Directora Nacional de Asistencia Técnica, Consejo Nacional de la Mujer; Marta Eva Turfín de Llanos, Secretaria Ejecutiva, Consejo de la Mujer de la Provincia de La Pampa; Celina J. Valenzuela, Directora Provincial del Boletín Oficial (Jujuy); Laura Velásquez, Directora Nacional para la Reforma Política, Ministerio del Interior; Corina Lehmann, Segundo Secretario, Embajada de Argentina en Chile

BARBADOS

Representante/Representative: Rudolph Grenidge, Minister of Labour, Community Development and Sports

Miembros de la delegación/Delegation members: Shirley Stroude, Senior Administrative Officer, Ministry of Labour, Community Development and Sports

BOLIVIA

Representante/Representative: Carolina Toledo, Viceministra de Asuntos de Género, Generacionales y Familia

Miembros de la delegación/Delegation members: Zulema Alanes, Directora General de Asuntos de Género

BRASIL BRAZIL

Representante/Representative: Rosiska Darcy de Oliveira, Presidenta, Consejo Nacional de Derechos de la Mujer

Miembros de la delegación/Delegation members: Jorge Nedilson, Segundo Secretario, Embajada de Brasil en Chile

CANADA

Representante/Representative: Lise Filiatrault, Primer Secretario, Embajada de Canadá en Chile

CHILE

Representante/Representative: Josefina Bilbao, Ministra Directora, Servicio Nacional de la Mujer (SERNAM)

Miembros de la delegación/Delegation members: Adriana Delpiano, Ministra de Bienes Nacionales; Samuel Fernández, Director de Política Multilateral (S), Ministerio de Relaciones Exteriores; Josiene Bonefoy, Ministerio de Planificación y Cooperación; Fidel Coloma, Ministerio de Relaciones Exteriores; Carla González, Jefa, División de Estudios del Ministerio Secretaría General de la Presidencia; del Servicio Nacional de la Mujer (SERNAM): Natacha Molina, Subdirectora; Teresa Rodríguez, Jefa, Departamento de Relaciones Internacionales; Valeria Ambrosio, Directora Región Metropolitana; María Angélica Bórquez, Jefa, Departamento de Planificación y Estudios; Ana Cáceres, Jefa, Departamento de Programas; Delia Del Gatto, Jefa, Unidad de Coordinación Sectorial; María Etienne Irigoien, Jefa, Departamento de Capacitación; Gladys Gómez, Jefa, Departamento de Regiones; María Teresa Guerra, Prensa; Bárbara Hayes, Jefa, Departamento de Comunicaciones; Jorge Jorquera, Fiscal; Imay Ortiz,

Coordinadora, Departamento de Reformas Legales; Patricio Vargas, Prensa; María Soledad Gómez; Luz María Reyes, Jefa de Gabinete de Ministra; Loreto Cortés, Asesora Legal de la Ministra; Patricia Silva, Jefa Gabinete Subdirectora; Lissette García; Loreto Ditzel, Subjefa, Unidad de Coordinación Sectorial; Pamela Díaz, Profesional del Departamento de Estudios; María Luisa Rojas; Carmen Andrade; Daysi Rosas, Directora Regional (IV Región); María Ximena Chacón, Directora Regional (V Región); Alba Gallardo, Directora Regional (VI Región); Gloria Bernal, Directora Regional (VIII Región); Rosa Sanhueza, Directora Regional (XII Región)

COLOMBIA

Representante/Representative: Olga Amparo Sánchez Gómez, Directora, Dirección Nacional de Equidad para las Mujeres, Presidencia de la República

Miembros de la delegación/Delegation members: Martha Cecilia Ramírez, Primer Secretario, Embajada de Colombia en Chile

COSTA RICA

Representante/Representative: Ana Isabel García Quesada, Directora, Centro Nacional Mujer y Familia

Miembros de la delegación/Delegation members: Lucía Camacho, Consejera, Embajada de Costa Rica en Chile

CUBA

Representante/Representative: Yolanda Ferrer, Secretaria General, Federación de Mujeres Cubanas

Miembros de la delegación/Delegation members: Carolina Aguilar, Directora Editorial de la Mujer; Magalys Arocha, Secretaria de Relaciones Exteriores, Federación de Mujeres Cubanas; Rebeca Cutié, Funcionaria Relaciones Exteriores; Ana Milagros Martínez, Funcionaria; Ana Silvia Rodríguez, Funcionaria, Ministerio de Inversión Extranjera y Colaboración Económica

DOMINICA

Representante/Representative: Gertrude Roberts, Minister for Community Development and Women's Affairs

Miembros de la delegación/Delegation members: Rosie Browne, Director of Women's Bureau

ECUADOR

Representante/Representative: Rocío Rosero Garcés, Subdirectora del Consejo Nacional de las Mujeres

Miembros de la delegación/Delegation members: Isabel Albornoz, Segundo Secretario, Embajada del Ecuador en Chile; Elsa María Castro, Dirigente Nacional de la Coordinadora Política de la Mujer Ecuatoriana

EL SALVADOR

Representantes/Representatives: Edith Adeline Courtade de Cáceres, Directora Ejecutiva, Instituto Salvadoreño para el Desarrollo de la Mujer (ISDEMU)

Miembros de la delegación/Delegation members: José Roberto Aguilar Alvarez, Asesor de la Presidencia, Instituto Salvadoreño para el Desarrollo de la Mujer (ISDEMU)

ESTADOS UNIDOS DE AMERICA
UNITED STATES OF AMERICA

Representante/Representative: Sharon B. Kotok, Officer-in-Charge of International Women's Programmes, Department of State

FRANCIA
FRANCE

Representante/Representative: Jean Paul Barré, Ambassadeur Observateur Permanent auprès OEA

GRANADA
GRENADA

Representante/Representative: Laurina Waldron

Miembros de la delegación/Delegation members: Valerie Charter

GUATEMALA

Representante/Representative: Berta Hilda Marroquín, Directora Ejecutiva, Oficina Nacional de la Mujer

HAITI

Representante/Representative: Marie Carmelle Paul Austin, Directrice Générale

Miembros de la delegación/Delegation members: Emmanuelle Laguerre Durosseau, Chargée de mission, Ministère de la Planification

HONDURAS

Representante/Representative: Clara Rosa Jerezano, Directora Ejecutiva de la Oficina Gubernamental de la Mujer

JAMAICA

Representante/Representative: Faith Innerarity, Director of Social Security, Ministry of Labour, Social Security and Sports

Miembros de la delegación/Delegation members: Mary Clarke, Manager, Social Planning and Gender Unit, Planning Institute of Jamaica; Barbara Bailey, Regional Coordinator, Centre for Gender and Development Studies, University of the West Indies; Glenda Simms, Executive Director, Bureau of Women's Affairs

MEXICO

Representante/Representative: Aída González, Embajadora, Coordinadora de Asuntos Internacionales de la Mujer, Secretaría de Relaciones Exteriores

Miembros de la delegación/Delegation members: Roxana Cuevas Flores, Asesor Ejecutivo del Gobierno Estatal de Coahuila; Francisco Pamplona Rangel, Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca; Dulce María Saurí Riancho, Coordinadora General del Programa Nacional de la Mujer; Sandra Samaniego Breach, Coordinadora de Asuntos Internacionales, Programa Nacional de la Mujer; Cruz Arcelia Tánori Villa, Subdirectora de Estudios Económicos y Sociales, Secretaria de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca; Flor de Lis Vásquez Muñoz, Coordinación de Asuntos de la Mujer, Secretaría de Relaciones Exteriores

NICARAGUA

Representante/Representative: Daisy Orozco, Subdirectora Ejecutiva, Instituto Nicaragüense de la Mujer (INIM)

Miembros de la delegación/Delegation members: María Josefina de Cardenal, Encargada de Negocios, Embajada de Nicaragua en Chile

PAISES BAJOS
NETHERLANDS

Representante/Representative: John von Muhlen, Embajador de los Países Bajos en Chile

Miembros de la delegación/Delegation members: Klaas van der Tempel, Primer Secretario, Embajada de los Países Bajos en Chile; Johannes Verboom

PANAMA

Representante/Representative: Urania Ungo, Directora, Dirección Nacional de la Mujer

Miembros de la delegación/Delegation members: María Rosa Serrano

PARAGUAY

Representante/Representative: Cristina Muñoz, Ministra, Secretaría de la Mujer, Presidencia de la República

Miembros de la delegación/Delegation members: Marta Rosa Melgarejo, Directora General de Coordinación y Operaciones de la Secretaría de la Mujer de la Presidencia de la República; Bernarda Rivas de Ott, Miembro del Consejo del Crédito Agrícola de Habilitación; Haydée Dienstmaier de Pérez, Primera Secretaria, Embajada de la República del Paraguay en Chile; Lilian Mires, Asesora de la Delegación Oficial; María Elena de Diez Pérez, Asesora, Secretaría de la Mujer; Julia María del Pilar Rivarola, Asesora, Secretaría de la Mujer

PERU

Representante/Representative: Carmen Rosa Gutiérrez Seminario, Gerenta de Promoción de la Mujer, Ministerio de Promoción de la Mujer y el Desarrollo Humano (PROMUDEH)

Miembros de la delegación/Delegation members: Milagros Ríos García, Especialista de la Gerencia de Promoción de la Mujer, Ministerio de Promoción de la Mujer y el Desarrollo Humano (PROMUDEH); Patricia Ráez, Funcionaria Diplomática, Embajada del Perú en Chile

REINO UNIDO
UNITED KINGDOM

Representante/Representative: Nicholas Low, Encargado de Asuntos Políticos

Miembros de la delegación/Delegation members: Christopher Clark, Secretary, Embassy of the United Kingdom in Chile

REPUBLICA DOMINICANA
DOMINICAN REPUBLIC

Representante/Representative: Gladys Gutiérrez, Ministra de Asuntos de la Mujer

Miembros de la delegación/Delegation members: Sergia Galván, Asesora Asuntos Internacionales

SAINT KITTS Y NEVIS
SAINT KITTS AND NEVIS

Representante/Representative: Rosalyn Hazelle, Director of Women's Affairs

SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS
SAINT VINCENT AND THE GRENADINES

Representante/Representative: Jeanie Ollivierre, Director, Women's Bureau, Ministry of Education and Women's Affairs

Miembros de la delegación/Delegation members: Beverley Warren, Population Policy Coordinator, Ministry of Finance and Planning

SANTA LUCIA
SAINT LUCIA

Representante/Representative: Sarah Lucy Flood, Minister, Ministry of Health, Human Services, Family Affairs and Women

Miembros de la delegación/Delegation members: Leonard Surage, Saint Lucia Family Planning Association

SURINAME

Representante/Representative: Maya Manohar, Deputy Minister of Social Affairs and Housing

Miembros de la delegación/Delegation members: Sandra Clenem, Acting Coordinator, National Bureau Gender Policy; Nadia Raveles, Policy Advisor, Ministry of Regional Development; Ifna Vrede, Advisor, Ministry of Regional Development; Ruth Wijdenbosch, Member of Parliament, National Assembly

TRINIDAD Y TABAGO
TRINIDAD AND TOBAGO

Representante/Representative: Daphne Phillips, Minister, Ministry of Community Development, Culture and Women's Affairs

Miembros de la delegación/Delegation members: Aileen Clarke, Director, Women's Affairs Division

URUGUAY

Representante/Representative: Alba Estela Osoros de Lanza, Directora, Instituto Nacional de la Familia y de la Mujer

VENEZUELA

Representante/Representative: María Bello de Guzmán, Presidenta, Consejo Nacional de la Mujer (CONAMU)

Miembros de la delegación/Delegation members: Carmen Teresa Martínez, Directora de Relaciones Internacionales del Consejo Nacional de la Mujer (CONAMU) y Directora Sectorial de Promoción de la Mujer del Ministerio de la Familia; Argelia Laya, Asesora, Consejo Nacional de la Mujer; Ligia Toro, Presidenta, Consejo Regional de la Mujer del Estado Miranda; Yasmin Turuphial, Primer Secretario, Ministerio de Relaciones Exteriores; Adicea Castillo, Directiva de la Coordinadora de Organizaciones no Gubernamentales de Mujeres (CONG)/CEM-UCV; Dilcia de Cordero; Chafica Fina Jurdi Vordi, Tercer Secretario, Embajada de Venezuela en Chile

B. Miembros Asociados
Associate Members
Membres associés

ANTILLAS NEERLANDESAS
NETHERLANDS ANTILLES

Representante/Representative: Edith Strauss-Marsera, Minister

ARUBA

Representante/Representative: Brigitte M. Gómez, Coordinator, Bureau of Women's Affairs, Department of Social Affairs

Miembros de la delegación/Delegation members: Alice de Cuba, Planificadora Social, Departamento de Asuntos Sociales

**C. Estados miembros de las Naciones Unidas que no lo son
de la Comisión y participan con carácter consultivo**

**Member States of the United Nations not members of the
Commission and participating in a consultative capacity**

**Etats membres des Nations Unies qui ne sont pas membres de la
Commission et y participant à titre consultatif**

AUSTRALIA

Representante/Representative: Katrina Cooper, Segundo Secretario, Embajada de Australia en Chile

**EGIPTO
EGYPT**

Representante/Representative: Soha El-Far, Consejero, Embajada de Egipto en Chile

**FILIPINAS
PHILIPPINES**

Representante/Representative: María Amelita Aquino, Segunda Secretaria y Cónsul, Embajada de Filipinas en Chile

**POLONIA
POLAND**

Representante/Representative: Lech Miodek, Consejero, Embajada de Polonia en Chile

**D. Estados que no son miembros de las Naciones Unidas
y que participan con carácter consultivo**

**States not members of the United Nations and participating
in a consultative capacity**

**Etats non membres des Nations Unies et participant
à titre consultatif**

**SANTA SEDE
HOLY SEE**

Representante/Representative: Carmen Croxatto Ovando

Miembros de la delegación/Delegation members: Pilar Escudero Palacios; María Sara Rodríguez Pinto

**E. Secretaría de la Organización de las Naciones Unidas
United Nations Secretariat
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies**

Oficina de las Comisiones Regionales en Nueva York/Regional Commissions New York Office

Sulafa Al-Bassam, Chief

**F. Organismos de las Naciones Unidas
United Nations bodies
Organisations rattachées à l'Organisation des Nations Unies**

Oficina del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados (ACNUR)/Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)/Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Therese Morel, Regional Adviser for Refugee Women for the Americas

Fondo de Población de las Naciones Unidas (FNUAP)/United Nations Population Fund (UNFPA)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Liliana Friero-Berglund, Directora Adjunta, División de América Latina y el Caribe
Belkys Mones, Asesora en Género, Población y Desarrollo
Inaluis Lourdes Rodríguez Reyes, Investigadora Social

Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD)/United Nations Development Programme (UNDP)/Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Aparna Mehrotra, Deputy Chief, Division for the Regional Programme, Regional Bureau for Latin America and the Caribbean and Gender Focal Point
Liliana De Pauli, Representante Residente Adjunta
Rebecca Arias, Gender Focal Point from UNDP El Salvador

Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia (UNICEF)/United Nations Children's Fund (UNICEF)/Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)

Joan French, Regional Adviser for Women and Gender
Sara Elisa Rosales, Consultora, Programa de Equidad y Género

Fondo de Desarrollo de las Naciones Unidas para la Mujer (UNIFEM)/United Nations Development Fund for Women (UNIFEM)/Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Ana María Brasileiro, Chief, Latin America and the Caribbean Section

**G. Organismos especializados
Specialized Agencies
Institutions spécialisées**

Organización Internacional del Trabajo (OIT)/International Labour Organization (ILO)/Organisation internationale du travail (OIT)

Gerry Rodgers, Director del Equipo Técnico Multidisciplinario para Argentina, Brasil, Chile, Paraguay y Uruguay

María Elena Valenzuela, Consultora en cuestiones de mujeres y género del Equipo Técnico Multidisciplinario (ETM)/Santiago

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación/Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Vilma Aray, Regional Officer, Women in Development
Lucía Quezada, Oficial Profesional Asociado

Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura/United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

José Rivero, Regional Specialist in Adult Education
Katrín Boege, Associate Expert in Education
María Luisa Jáuregui, Especialista Regional en Educación y Mujer

Organización Mundial de la Salud-Organización Panamericana de la Salud (OMS-OPS)/World Health Organization-Pan American Health Organization (WHO-PAHO)/Organisation mondiale de la santé-Organisation panaméricaine de la santé (OMS-OPS)

Elsa Gómez, Asesora Regional Mujer, Salud y Desarrollo

Fondo Monetario Internacional (FMI)/International Monetary Fund (IMF)/Fonds monétaire international (FMI)

Armando Linde, Senior Adviser in the Western Hemisphere Department

Organización de las Naciones Unidas para el Desarrollo Industrial (ONUDI)/United Nations Industrial Development Organization (UNIDO)/Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Klaus Billand, Director, Oficina de la ONUDI para Argentina, Paraguay, Uruguay y Coordinación MERCOSUR

**H. Otras organizaciones intergubernamentales
Other Intergovernmental Organizations
Autres organisations intergouvernementales**

Banco Interamericano de Desarrollo (BID)/Inter-American Development Bank (IDB)/Banque interaméricaine de développement (BID)

Gabriela Vega, Especialista en Desarrollo Social, Unidad de la Mujer en el Desarrollo, Departamento de Desarrollo Sostenible

Comunidad del Caribe/Caribbean Community (CARICOM)/Communauté des Caraïbes

Gemma Tang Nain, Deputy Programme Manager, Caribbean Community Development and Women's Affairs

Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO)/Latin American Faculty of Social Sciences/Faculté latinoaméricaine de sciences sociales

Teresa Valdés, Subdirectora Académica de la Sede FLACSO-Chile
Marisa Weinstein, delegada de los profesores ante el Consejo Superior de la FLACSO

Organización de los Estados Americanos (OEA)/Organization of American States (OAS)/Organisation des Etats américains

- Comisión Interamericana de Mujeres (CIM)/Inter-American Commission of Women (IACW)/Commission interaméricaine des femmes (OAS)

Cristina Muñoz, Directora

- Instituto Interamericano de Estadística/Inter-American Institute of Statistics/Institut interaméricain des statistiques

Oscar René Miranda Rosas, Profesor del Centro Interamericano de Enseñanza y Estadística (CIENES)

Organización Internacional para las Migraciones (OIM)/International Organization for Migration (IOM)/Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Gunther Mussig, Chief of Mission

I. Organizaciones no gubernamentales reconocidas como entidades consultivas por el Consejo Económico y Social

Non-Governmental Organizations recognized by the Economic and Social Council as having consultative status

Organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social reconnaît le statut consultatif

CARÁCTER CONSULTIVO GENERAL/GENERAL CONSULTATIVE STATUS

Confederación Mundial del Trabajo/World Confederation of Labour/Confédération mondiale du travail

María Flor Contreras Perez, Presidente, Red de Trabajadores de Temporada

Consejo Internacional de Mujeres/International Council of Women/Conseil international des femmes

Patricia Ruez Portocarrero

Consejo Internacional para la Educación de Adultos/International Council for Adult Education/Conseil International d'Education des Adultes

Celia Eccher, Vice Presidenta

Federación Democrática Internacional de Mujeres/Women's International Democratic Federation/Fédération démocratique internationale des femmes

Dora Carcano Araujo, Coordinadora Regional de la FDIM para América Latina y el Caribe

Federación Internacional de Mujeres Profesionales y de Negocios/International Federation of Business and Professional Women (IFBPW)/Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (FIFCLC)

Susana Reich, Representante ante la CEPAL

Federación Internacional de Planificación de la Familia/International Planned Parenthood Federation (IPPF)/Fédération internationale pour le planning familial

Verónica Cosoi, Coordinadora Nacional, IPPF/APROFA-Chile

Zonta Internacional/Zonta International/Zonta International

Olga Arellano Salgado, Vicegobernadora Distrito 19

CARÁCTER CONSULTIVO ESPECIAL/SPECIAL CONSULTATIVE STATUS

Alianza Mundial de Asociaciones Cristianas de Jóvenes (ACJ)/World Alliance of Young Men's Christian Associations (YMCA)/Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG)

Erika Sánchez, Directora Proyectos, Asociación Alianza Mundial de Asociaciones Cristianas de Jóvenes (ACJ) de Valparaíso

Banca Mundial de la Mujer/Women's World Banking (WWB)/Banque mondiale des femmes

Ida Giovinazzi

Cáritas-Internationalis (Chile)

Christiane Raczynski

Alicia Amunátegui de Ross, Presidenta, Federación Nacional de Instituciones Privadas

María Eliana Ortúzar, Directora, Programa Nacional de Atención de Enfermos de SIDA y Prevención de Enfermedades

María Inés Ross

Comisión Andina de Juristas/Andean Commission of Jurists/Commission andine de juristes

Javier Ciurlizza Contreras, Secretario General

Comité Latinoamericano para la Defensa de los Derechos de la Mujer (CLADEM)/Latin American Committee for the Defence of Women's Rights

Carmen Antony, Abogada

Federación Internacional de Mujeres Universitarias/International Federation of University Women/Fédération internationale des femmes diplômées des universités

Emma Salas, Asociación Chilena de Mujeres Universitarias

Fundación Cumbre Mundial de la Mujer/Women's World Summit Foundation/Fondation Sommet Mondial des Femmes

Elly Pradervand, Founder/Executive Director

Isis-International Women's Information and Communication Service/ISIS-Servicio Internacional de Información y Comunicación de las Mujeres/Isis-Service féminin international d'information et de communication

Ana María Gómez, Coordinadora General
María Soledad Weisntein, Coordinadora

MATCH International Centre

María Eugenia Otárola, Programme Officer for Latin America

Organización Internacional de Mujeres Sionistas/Women's International Zionist Organization (WIZO)/Organisation Internationale des Femmes Sionistes

Juanita M. de Wechsler, Presidenta de WIZO Chile
Dorita Fried
Lisel Wallerstein, Directora de Socias

Oxfam United Kingdom and Ireland (OXFAM UK/I)

Miriam Palacios, Special Programme Officer

Servicio, Paz y Justicia en América Latina/Service, Justice and Peace in Latin America/Service, paix et justice en Amérique Latine

Ilia de las Mercedes Montoya Leiva, Directora

Unión Mundial de las Organizaciones Femeninas Católicas/World Union of Catholic Women's Organizations/Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques

Vera E.H. de Tabanera, Presidenta para América Latina y el Caribe

LISTA/ROSTER

Asociación Mundial de Ejecutivas de Empresas/World Association of Women Entrepreneurs/Femmes Chefs d'Entreprises Mondiales

Patricia Vergara de Muller, Presidenta de la Asociación Mexicana de Mujeres Jefes de Empresa

Comité para la Cooperación Internacional en las Investigaciones Nacionales sobre Demografía/Committee for International Co-operation in National Research in Demography (CICRED)/Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie

Astrid Becker

Fundación Friedrich Ebert/Friedrich Ebert Foundation/Fondation Friedrich Ebert

Astrid Becker, Directora, Programa Desarrollo Económico y Social

**J. Otras organizaciones no gubernamentales
Other non-governmental organizations
Autres organisations non gouvernementales**

Agrupación de Mujeres Tierra Viva

María Eugenia Lemus Valenzuela

Articulación Regional del Movimiento de Mujeres (ALCADECO)

Laura Frade Rubio, Presidenta

Asociación de Especialistas en Estudios de la Mujer

Cecilia Lipszyc

Asociación Latinoamericana para los Derechos Humanos/Latin American Association for Human Rights/Association latino-américaine pour les droits de l'homme

Clemira Pacheco

Centro de Estudios de la Mujer (CEM)

Virginia Guzmán Barcos
Adicea Castillo (Venezuela)

Centro de la Mujer Peruana "Flora Tristán"

Virginia Vargas Valente, Presidenta del Directorio

Comisión Nacional de Mujeres Uruguayas de Seguimiento de los compromisos de Beijing (COTIDIANO-MUJER)

Lucy Garrido, Editora

Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales (CLACSO)/Latin American Social Sciences Council/Conseil latino-américain de sciences sociales

Magaly Pineda, Directora del Centro de Investigación para la Acción Femenina (CIPAF) de la República Dominicana

Coordinación de Mujeres del Paraguay

Manuelita Escobar, Miembro Fundadora

Coordinadora Política de Mujeres Ecuatorianas

Elsa María Castro

Coordinación Regional de ONGs de Mujeres de América Latina y el Caribe

Cecilia Loría

Corporación Participa

Fabiola Zambra Yáñez, Jefa de Proyectos

Equipo de Seguimiento de Políticas Públicas (ESIPP) - Argentina

Haydée Birgin

Family Planning Association of Trinidad and Tobago

Dona Da Costa-Martínez, Deputy Executive Director

FEMPRESS-ILET - Red de Comunicación de Alternativa de la Mujer

Viviana Erazo, Directora Adjunta

Instituto de la Mujer

Nuria Núñez, Directora

Instituto Social y Político de la Mujer

Susana Inés Stilman, Secretaria General

Movimiento Manuela Ramos

Frescia Carrasco, Coordinadora Programa de Salud

Programa Regional "La Corriente Centroamericana"

Rose Mary Madden

Red de Salud de las Mujeres Latinoamericanas y del Caribe (RSMLAC)

Amparo Claro, Coordinadora General
María Isabel Matamala Vivaldi, Coordinadora Adjunta

Rede de Defesa da Espécie Humana (REDEH)

Schuma Schumacher, Coordinadora

Red Feminista Latinoamericana y del Caribe contra la Violencia Doméstica y Sexual

Isabel Duque, Coordinadora Ejecutiva

Women Working for Social Progress

Merle Hodge

**K. Secretaría
Secretariat
Secrétariat**

Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL)/Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC)/Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Gert Rosenthal, Secretario Ejecutivo
Reynaldo Bajraj, Secretario Ejecutivo Adjunto
Ernesto Ottone, Secretario de la Comisión
Miriam Krawczyk, Jefa, Unidad Mujer y Desarrollo, Secretaria Adjunta de la Comisión
Laura López, Jefa, Unidad de Servicios de Información
Adriana Valdés, Directora, División de Documentos y Publicaciones
Diane Alméras, Oficial de Asuntos Sociales, Unidad Mujer y Desarrollo
Isabelle Kempf, Oficial de Gestión de Programas, Unidad Mujer y Desarrollo
Lois Oppenheim, Investigadora Asociada, Unidad Mujer y Desarrollo
Molly Pollack, Consultora, Unidad Mujer y Desarrollo
Nieves Rico, Consultora, Unidad Mujer y Desarrollo
Pauline Van der Aa, Consultora, Unidad Mujer y Desarrollo

Sede Subregional de la CEPAL para el Caribe/ECLAC subregional headquarters for the Caribbean/Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes

Asha Kambon, Social Affairs Officer

Sede Subregional de la CEPAL en México/ECLAC subregional headquarters in Mexico/Bureau sous-régional de la CEPALC à Mexico

Evangelina Mijares, Coordinadora para México y Centroamérica de la Unidad Mujer y Desarrollo

**LISTE GENERALE DE DOCUMENTS/LISTA GENERAL DE DOCUMENTOS/
GENERAL LIST OF DOCUMENTS**

A. DOCUMENTS DE TRAVAIL/DOCUMENTOS DE TRABAJO/WORKING DOCUMENTS

- LC/L.1052(CRM.7/1)
- Temario provisional
 - Provisional agenda
 - Ordre du jour provisoire
- LC/L.1059(CRM.7/2)
- Temario provisional anotado y organización de la séptima Conferencia Regional
 - Annotated provisional agenda and organization of the seventh session of the Regional Conference
 - Annotations de l'ordre du jour provisoire et organisation de la septième Conférence régionale
- LC/L.1062(CRM.7/3)
- Actividades de la Secretaría de la CEPAL relacionadas con la integración de la mujer en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe desde el 1° de junio de 1994 hasta el 30 de agosto de 1997
 - Activities of the ECLAC secretariat from 1 June 1994 to 30 August 1997 relating to the integration of women into the economic and social development of Latin America and the Caribbean
- LC/L.1062(CRM.7/3)/Add.1
- Activities at the Caribbean subregional level to support the integration of women into the economic and social development of Latin America and the Caribbean from 1 June 1994 to 30 August 1997
 - Actividades a nivel subregional del Caribe relacionadas con la integración de la mujer en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe para el período comprendido entre el 1° de junio de 1994 y el 30 de agosto de 1997

- LC/L.1063(CRM.7/4)
- Acceso al poder y participación en la toma de decisiones. América Latina y el Caribe: políticas de equidad de género hacia el año 2000
 - Access to power in decision-making. Latin America and the Caribbean: policies for gender equity looking to the year 2000
- LC/L.1064(CRM.7/5)
- Desarrollo sostenible, pobreza y género. América Latina y el Caribe: medidas hacia el año 2000
 - Sustainable development, poverty and gender. Latin America and the Caribbean: working towards the year 2000
- LC/L.1066(CRM.7/6)
- Documentos presentados a la séptima Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe
 - Documents presented at the seventh session of the Regional Conference on the Integration of Women into the Economic and Social Development of Latin America and the Caribbean

B. DOCUMENTOS DE REFERENCIA/REFERENCE DOCUMENTS

Documentos preparados especialmente para la séptima Conferencia Regional/Documents prepared specifically for the seventh session of the Regional Conference

- DDR/1
- Hacia la igualdad de la mujer. Avances legales desde la aprobación de la Convención sobre la eliminación de todas las formas de discriminación contra la mujer
 - Towards equality for women. Progress in legislation since the adoption of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women
- DDR/2
- Género, medio ambiente y sustentabilidad del desarrollo
 - Gender, the environment and the sustainability of development

- DDR/3
- Organizaciones no gubernamentales de mujeres y el Estado. Reflexiones sobre una relación
 - Women's non-governmental organizations and the State. Reflections on a relationship
- DDR/4
Sólo español/
Spanish only
- La educación de las mujeres: de la marginalidad a la coeducación. Propuestas para una metodología de cambio educativo
- DDR/5
Sólo español/
Spanish only
- Violencia en la pareja. Tratamiento legal, evolución y balance
- DDR/6
Sólo español/
Spanish only
- Compartir las responsabilidades familiares: una tarea para el desarrollo
- LC/L.1065
- Directorio de organismos nacionales a cargo de las políticas y programas para las mujeres de América Latina y el Caribe
 - Directory of national organizations dealing with programmes and policies on women in Latin America and the Caribbean

Documentos presentados a la séptima Conferencia Regional/Documents presented at the seventh session of the Regional Conference

- LC/G.1855
- Programa de acción regional para las mujeres de América Latina y el Caribe, 1995-2001
 - Regional programme of action for the women of Latin America and the Caribbean, 1995-2001
- LC/G.1850(CRM.6/7)
- Informe de la sexta Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe
 - Report of the sixth session of the Regional Conference on the Integration of Women into the Economic and Social Development of Latin America and the Caribbean

LC/L.731
Serie Mujer y Desarrollo
N° 11

- Feminización del sector informal en América Latina y el Caribe
- Feminization of the informal sector in Latin America and the Caribbean

LC/L.738
Serie Mujer y Desarrollo
N° 12

- Las mujeres en América Latina y el Caribe. Un protagonismo posible en el tema de población
- Women in Latin America and the Caribbean: potential leadership in the area of population

LC/L.767
Serie Mujer y Desarrollo
N° 13

- Desarrollo y equidad de género: una tarea pendiente
- Development and gender equity: an uncomplete task

LC/L.881
Serie Mujer y Desarrollo
N° 14

- Changing power and autonomy of the Caribbean women
- Poder y autonomía. Roles cambiantes de las mujeres del Caribe

LC/L.947
Serie Mujer y Desarrollo
N° 15

- Formación de los recursos humanos femeninos: prioridad del crecimiento y de la equidad
- Female human resources development: growth and equity as priorities

LC/L.957
Serie Mujer y Desarrollo
N° 16

- Violencia de género: un problema de derechos humanos
- Gender-based violence: a human rights problem

LC/L.990
Serie Mujer y Desarrollo
N° 17

- La salud y las mujeres en América Latina y el Caribe: viejos problemas y nuevos enfoques
- Health and women in Latin America and the Caribbean: old issues and new approaches

LC/L.836/Rev.1
Serie Mujer y Desarrollo
N° 18

- Las mujeres en América Latina en los años noventa: elementos de diagnóstico y propuestas
- Women in Latin America and the Caribbean in the 1990s: diagnostic elements and proposals

LC/L.1016
Serie Mujer y Desarrollo
N° 19
Sólo español/
Spanish only

- Reflexiones sobre los indicadores del mercado de trabajo para el diseño de políticas con un enfoque basado en el género

LC/L.1017
Serie Mujer y Desarrollo
N° 20
Sólo español/
Spanish only

- El sector informal urbano desde la perspectiva de género. El caso de México

LC/L.1034
Serie Mujer y Desarrollo
N° 21
Sólo español/
Spanish only

- Mitos y evidencias del trabajo femenino urbano en América Latina

LC/L.460/Rev.6

- Selección de documentos y publicaciones de la CEPAL sobre la integración de la mujer en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe
- Selected ECLAC documents and publications on the integration of women into the economic and social development of Latin America and the Caribbean

Documentos que se encuentran a disposición de los participantes a la séptima Conferencia Regional/Documents available to participants at the seventh session of the Regional Conference

LC/L.876(MDM.19/1)

- Informe de la decimonovena reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe
- Report of the nineteenth meeting of the Presiding Officers of the Regional Conference on the Integration of Women into the Economic and Social Development of Latin America and the Caribbean

LC/L.872(MDM.20/3)

- Informe de la vigésima reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe

- Report of the twentieth meeting of the Presiding Officers of the Regional Conference on the Integration of Women into the Economic and Social Development of Latin America and the Caribbean
- LC/L.904(MDM.21/3)
- Informe de la vigésimo primera reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe
 - Report of the twenty-first meeting of the Presiding Officers of the Regional Conference on the Integration of Women into the Economic and Social Development of Latin America and the Caribbean
- LC/L.966(MDM.22/4)
- Informe de la vigésimo segunda reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe
 - Report of the twenty-second meeting of the Presiding Officers of the Regional Conference on the Integration of Women into the Economic and Social Development of Latin America and the Caribbean
- LC/L.999(MDM.23/3)
- Informe de la vigésimo tercera reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe
 - Report of the twenty-third meeting of the Presiding Officers of the Regional Conference on the Integration of Women into the Economic and Social Development of Latin America and the Caribbean
- LC/L.1061(MDM.24/2)
- Informe de la vigésimo cuarta reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe
 - Report of the twenty-fourth meeting of the Presiding Officers of the Regional Conference on the Integration of Women into the Economic and Social Development of Latin America and the Caribbean

CONSENSUS DE SANTIAGO

La septième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes,

Rappelant que la sixième Conférence régionale tenue à Mar del Plata (Argentine) en septembre 1994 a permis de mettre en relief les problèmes qui s'opposent à l'amélioration des conditions de vie et de la place qu'occupe la femme au sein de la société et d'élaborer des propositions qui ont été incluses dans le Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001, approuvé lors de cette Conférence,¹

Prenant note du fait qu'après avoir consulté les autres pays membres et à la lumière des priorités internationales, telles qu'elles ont été établies par la Commission de la condition de la femme des Nations Unies sur la base de la Plate-forme d'action mondiale,² et régionales, telles qu'elles découlent du Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001, le Bureau élu à la sixième Conférence régionale a confié à la présente réunion la tâche de préciser les obstacles qui entravent l'exercice effectif, de la part des femmes, de leurs droits civiques, notamment pour ce qui a trait à la participation au pouvoir et à la prise de décisions, ainsi que les problèmes associés à la pauvreté afin de proposer des mesures susceptibles de contribuer à leur solution,

1. Accueille avec satisfaction les documents élaborés par le Secrétariat en vue de la septième Conférence régionale et reconnaît qu'ils reflètent les besoins manifestés par les gouvernements quant aux sujets qui y sont abordés,³

2. Prend note avec satisfaction du fait que, durant la décennie 1990, les questions relatives aux femmes ont été de plus en plus fréquemment abordées par d'autres instances intergouvernementales, ainsi que lors des conférences mondiales des Nations Unies et aux réunions régionales suivantes:

a) Réunion ministérielle des Caraïbes sur l'élimination de la pauvreté (28 octobre-1 novembre 1996) et le Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté dans les Caraïbes, approuvé à cette même réunion;

¹ Le Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001, approuvé par les gouvernements à la sixième Conférence régionale actualise le Plan d'action régional pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine, approuvé à La Havane lors de la première Conférence régionale.

² Les thèmes prioritaires sont consignés dans le rapport de la quarantième session de la Commission de la condition de la femme tenue en mars 1995.

³ En particulier en ce qui concerne le diagnostic et les propositions contenues dans les documents "Acceso al poder y participación en la toma de decisiones. América Latina y el Caribe: políticas de equidad de género hacia el año 2000" (LC/L.1063(CRM.7/4)) et "Desarrollo sostenible, pobreza y género. América Latina y el Caribe: medidas hacia el año 2000" (LC/L.1064(CRM.7/5)).

b) Première Conférence régionale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (São Paulo, 6-9 avril 1997) et le Consensus de São Paulo;⁴

c) Rencontre CARICOM/CEPALC/UNIFEM postérieure à Beijing, Conférence sous-régionale ministérielle (Georgetown, 6-8 août 1997) et le Consensus de Georgetown;

3. Réaffirme les accords et les engagements pris à ces réunions, en particulier à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), à la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), au Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes: lutte pour l'égalité, le développement et la paix (Beijing, 1995);

4. Constata avec satisfaction que, dans la période qui a suivi la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les gouvernements et les organismes publics ont incorporé plus activement les critères de sexospécificité dans leurs programmes, en prévoyant notamment la création et le renforcement de mécanismes nationaux visant au développement des femmes dans la région, et plusieurs pays ont adopté des plans visant à promouvoir l'égalité des chances pour les femmes dans lesquels sont prévues des mesures propres à éliminer la pauvreté et à accroître la participation des femmes au processus de prise de décisions et au pouvoir;

5. Prend note avec intérêt du travail constant des femmes parlementaires, politiques et ministres afin d'encourager l'étude des questions relatives aux femmes au niveau des décideurs, ainsi que de favoriser la coordination entre les organisations non gouvernementales concernées par les femmes aux échelons régional, sous-régional et national;

6. Souligne la importance du diagnostic dressé dans les rapports de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) intitulés "Acceso al poder y participación en la toma de decisiones. América Latina y el Caribe: políticas de equidad de género hacia el año 2000" et "Desarrollo sostenible, pobreza y género. América Latina y el Caribe: medidas hacia el año 2000";

7. Propose, trois ans après la sixième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes,⁵ qui a servi de réunion préparatoire régionale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes:

a) D'accélérer la mise en oeuvre et le suivi de la Plate-forme d'action, du Programme d'action régional et du Plan d'action de la CARICOM, moyennant l'introduction, dans les stratégies nationales de développement de solutions possibles au problème de l'inégalité entre hommes et femmes par le biais de politiques publiques et de programmes nationaux de formation de ressources humaines qualifiées, de

⁴ Voir le texte du Consensus de São Paulo dans CEPALC, Rapport de la première Conférence régionale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (LC/G.1972(CONF.86/4)), Santiago du Chili, 1997.

⁵ La sixième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, convoquée par la CEPALC, a été tenue à Mar del Plata conformément à sa résolution 509(XXIII) adoptée en septembre 1994.

programmes d'emploi productif, de modifications au niveau des plans d'études, d'amendements d'ordre juridique et par la prise en considération de critères sexospécifiques dans tous les programmes;

b) D'envisager le développement selon une approche intégrée qui regroupe les politiques sociales et économiques, afin de parvenir à l'équité, compte tenu du fait que la réalisation du développement durable passe par une intégration explicite des critères de sexospécificité, tous les plans, programmes et politiques ayant, dans la pratique, un critère sexospécifique déterminé qui conduit à la définition des rôles assumés par les personnes au sein de la société; de garantir que les plans et les programmes prennent dûment en considération (**mainstreaming**) la question de l'égalité entre les sexes dans les politiques et les décisions ainsi que la répartition équitable des ressources dans la société;

c) D'assurer, dans le processus de modernisation de l'appareil de l'Etat et des réformes du secteur public amorcées dans presque tous les pays de la région, que l'Etat accorde la priorité aux questions relatives au développement social;

d) De renforcer les mécanismes nationaux ou les offices gouvernementaux responsables de la promotion de la femme sur les plans technique, budgétaire, politique et administratif afin qu'ils assurent de façon efficace leur rôle de création et de supervision de politiques publiques visant à l'égalité entre les sexes, dont la responsabilité incombe à l'ensemble des entités publiques;

e) De prévoir, dans le budget national, les ressources nécessaires à l'application de mesures visant à l'éradication de la pauvreté qui frappe les femmes et à la promotion de ces dernières aux postes de direction;

f) De prévoir, moyennant la collecte de toutes les données statistiques ventilées par sexe, l'élaboration d'indicateurs sexospécifiques en particulier dans les recensements nationaux, les enquêtes économiques et sur les ménages, et tout autre registre statistique; de créer une banque d'indicateurs sexospécifiques susceptibles d'être actualisés;

g) De mettre l'accent sur la nécessité, pour tous les agents du développement, d'adopter une approche participative, cohérente et coordonnée afin de mettre en oeuvre des plans d'éradication de la pauvreté ou des programmes qui tiennent dûment compte des critères de sexospécificité;

h) D'introduire des critères sexospécifiques dans la planification en matière d'environnement afin d'assurer la participation des femmes au processus de prise de décisions et à l'évaluation des conséquences des catastrophes naturelles, compte tenu de l'apport important des femmes au développement économique et social et à la protection de l'environnement, qui sont des composantes interdépendantes de tout développement durable;

i) D'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques favorisant la participation des femmes à l'échelon local, en particulier municipal; d'introduire le critère de sexospécificité dans les programmes et les politiques des gouvernements locaux, notamment en matière de formation, et de faire appel aux réseaux d'organisations de femmes afin d'en renforcer l'action et de conclure des alliances avec d'autres institutions;

j) D'incorporer l'analyse des critères de sexospécificité aux études des courants migratoires afin que les chiffres rendent compte de la participation de plus en plus importante des femmes; d'inclure également l'analyse de facteurs tels que les caractéristiques particulières qu'imprime une telle participation

à ce phénomène, et son incidence sur les filles et les garçons; d'analyser les inégalités dont souffrent les femmes par rapport aux hommes dans les villes d'accueil, et le fait que, dans de nombreuses communautés, la migration des hommes oblige les femmes à prendre en charge la subsistance du foyer et la gestion des ressources; d'identifier et d'analyser également la migration internationale ainsi que certains phénomènes émergents dont l'importance n'a cessé de croître au cours des dernières décennies, tels que celui des travailleurs saisonniers et du déplacement à l'intérieur des villes ou d'une ville à l'autre;

k) Encourager le respect des droits humains des femmes réfugiées, migrantes, déplacées dans leur propre pays et d'autres femmes touchées par le déracinement qui, du fait de leur situation et de leur condition de femme sont exposées à des problèmes de sécurité, ainsi que les femmes qui sont victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle;

l) Encourager la promulgation et la révision des normes en vigueur dans les pays sur la situation des personnes réfugiées et déracinées afin qu'il soit tenu compte de la spécificité propre à leur sexe et qu'il soit reconnu de façon explicite que la persécution pour des raisons de sexe est l'une des raisons pour lesquelles une personne peut être considérée comme réfugiée;

m) De garantir que toutes les personnes, en particulier les femmes et les petites filles, notamment lorsqu'elles vivent dans les zones rurales, sont autochtones ou sont déplacées, soient dotées de la documentation légale pertinente leur garantissant l'exercice de leurs droits;

n) De faire en sorte que le partage du pouvoir dans tous les domaines, qu'ils relèvent du privé ou du public, soit reconnu comme l'objectif central vers lequel doivent converger toutes les mesures, attendu qu'il s'agit d'une condition indispensable à la démocratie et au renforcement de l'exercice des droits civiques de la part des femmes, ceux-ci étant entendus comme la participation active de ces dernières au sein de la société moyennant leur accès à toutes les instances de la prise de décisions;⁶

o) De prêter une attention particulière aux mesures palliatives et positives, notamment à certains mécanismes tels que la détermination d'un pourcentage minimum de représentation des deux sexes afin de parvenir plus rapidement à l'égalité entre les sexes au niveau de la représentation politique, des postes dirigeants, des commissions et d'autres postes publics, ainsi dans l'octroi de prix et de récompenses à l'échelon national, compte tenu du fait que certains gouvernements des Caraïbes dans la sous-région et la Commonwealth ont déjà adopté des décisions en ce sens;

p) De favoriser la création ainsi que la consolidation et l'action des organisations et des réseaux de femmes afin de renforcer leur capacité d'influer sur la vie publique et politique des pays;

q) De s'engager à mettre sur pied et institutionnaliser des systèmes de structuration et de collecte de données relatives à la participation politique selon les sexes et mettre l'accent sur la disparité en termes d'accès des femmes et des hommes aux postes de décideurs politiques dans la société civile organisée; de veiller à ce que cette information soit largement et périodiquement diffusée;

⁶ Comme l'ont reconnu les pays dans divers instruments internationaux, en particulier dans la Plateforme d'action de Beijing (1995) et le Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001.

r) De mettre au point et d'élaborer, dans le cadre des plans, des programmes et des politiques publiques visant à garantir l'exercice effectif des droits politiques des femmes, des stratégies de formation s'adressant aux hommes afin de les sensibiliser quant aux droits politiques des femmes, et aux femmes afin de renforcer leur capacité de leadership et d'influer sur la vie publique et politique; cette formation doit s'inscrire dans le cadre d'une orientation stratégique et d'une optique de processus de façon à éviter qu'elle ne conduise à des activités ponctuelles, isolées et désarticulées;

s) De mettre au point des plans spéciaux pour les femmes jeunes afin de renforcer leur capacité de leadership et susciter leur intérêt dans ce domaine, ainsi que d'influencer le choix de leur profession;

t) De faciliter l'exercice du droit de propriété de la part des femmes, en particulier dans les zones rurales;

u) D'encourager le partage des responsabilités familiales d'une façon qui soit plus compatible avec les activités concrètes des différents membres de la famille moyennant l'application de politiques publiques dans ce domaine et la promulgation de nouvelles lois susceptibles de conduire à une répartition équitable des responsabilités et des droits au sein de la famille; de mettre au point et d'appliquer, notamment à l'échelon local, des programmes d'encadrement de la famille dans la réalisation de fonctions tout aussi nouvelles que complexes, garantissant des critères de solidarité et de non-discrimination; de créer des centres de prise en charge des enfants au niveau des quartiers, des entreprises et des organismes publics;

v) De garantir les congés de maternité et faire en sorte qu'ils soient également octroyés aux pères afin de faciliter le partage des responsabilités dans la prise en charge des garçons et des filles et supprimer les obstacles qui nuisent à l'embauche des femmes;

w) De promouvoir la mise en oeuvre de programmes favorisant l'accès des femmes au marché de l'emploi et à l'emploi, compte tenu du fait qu'elles contrôlent les ressources; d'encourager en outre la réalisation de réformes politiques et juridiques propres à éliminer toute discrimination en fonction du sexe, ainsi que la création de mécanismes susceptibles de contribuer à l'élimination de la division du travail entre hommes et femmes et de la segmentation de l'emploi;

x) De mettre sur pied des mécanismes d'incitation à l'embauche et à la formation professionnelle des femmes au sein des entreprises, et de s'assurer que les modalités de financement de la formation dans les secteurs public et privé profitent également aux femmes;

y) D'établir des mécanismes nationaux permettant de veiller à l'application des normes en vigueur aux échelons international et national en matière d'emploi;

z) De créer des instances propres à assurer la plus large diffusion possible de l'information en matière d'emplois, de salaires et de normes juridiques, ainsi que des lois consacrant les droits des citoyens, hommes et femmes, et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et de mener des campagnes visant à promouvoir l'image de la femme en tant que sujet doté de droits, capable de créer à elle seule de nouveaux cadres de référence;

aa) D'analyser l'élaboration et l'application des politiques macro-économiques et d'ajustement structurel, ainsi que leur incidence sur la qualité de vie des femmes, avec le concours des gouvernements,

de la CEPALC, des institutions financières multilatérales et des organisations féminines, afin d'adopter les mesures propres à corriger tout effet néfaste entraîné par de telles politiques;

bb) De demander instamment aux organisations régionales et internationales d'apporter leur concours financier et technique à la réalisation d'études et d'autres activités relatives aux femmes et à la pauvreté, notamment en ce qui concerne le travail féminin mal ou insuffisamment rémunéré;

cc) De mettre au point un matériel pédagogique, des techniques d'enseignement et des plans d'études qui tiennent compte des critères de spécificité des sexes et d'assurer une formation permanente des maîtres dans ce domaine afin de mettre fin aux stéréotypes existants et favoriser une éducation et une formation non-discriminatoires qui soient propices au développement intellectuel et physique des garçons et des filles, compte tenu du fait que la formation des maîtres est un facteur-clé dans la mise en oeuvre de programmes soucieux de l'égalité entre les sexes de façon mettre fin aux attentes divergentes en termes de comportement des filles et des garçons qui ne font que renforcer la division du travail en fonction du sexe; de favoriser la réalisation et la diffusion d'études sur les techniques susceptibles de permettre aux maîtres d'assurer une instruction consciente des critères de sexospécificité afin de favoriser la mise au point de plans d'études respectant la pluralité culturelle et l'équité entre les sexes dans tous les domaines;

dd) De favoriser la création de centres de recherche pédagogique —ou de renforcer ceux qui existent déjà— qui aient pour mission de divulguer les résultats des recherches menées dans toute la région afin d'éviter toute superposition des efforts et utilisation irrationnelle des ressources, et d'optimiser les quelques moyens disponibles;

ee) D'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques propres à accroître le revenu potentiel des femmes (politiques salariales, de formation professionnelle, de recyclage et d'appui à la micro-entreprise) et à garantir des conditions de travail satisfaisantes, afin de contribuer à alléger la situation des foyers pauvres;

ff) De mettre en oeuvre des programmes réguliers de formation favorisant la prise de conscience quant à la spécificité des sexes ainsi que la planification basée sur les critères sexospécifiques auprès des fonctionnaires de la fonction publique, afin de les aider à analyser les effets différents des politiques et des programmes sectoriels sur les hommes et sur les femmes, et à garantir l'égalité des chances;

gg) De favoriser l'adoption des mesures pertinentes afin de promouvoir une politique active et explicite d'intégration des concepts sexospécifiques aux politiques et aux programmes relevant de tous les domaines politiques, économiques et sociaux moyennant:

- i) la réalisation d'études et d'activités de planification qui tiennent compte des spécificités entre les sexes;
- ii) la mise sur pied de systèmes d'application des critères de sexospécificité;
- iii) l'évaluation de l'incidence des questions relatives à la spécificité entre les sexes;

hh) D'élaborer et d'appliquer à l'échelon national des programmes pilote qui incorporent les critères de sexospécificité au processus de planification, par exemple pour l'éradication de la pauvreté —ce qui implique une approche multisectorielle—, afin d'assurer la viabilité et l'effectivité de ce type de planification;

ii) De mettre l'accent sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et les actions judiciaires contre les coupables, et d'insister sur la promulgation de la législation pertinente là où elle fait défaut; d'encourager la prestation d'une assistance juridique aux femmes les plus pauvres de façon à ce qu'elles aient accès à cette législation là où elle existe ainsi qu'aux services d'appui aux victimes, et de réhabilitation pour les auteurs de voies de fait à l'encontre des femmes; de mettre au point des programmes adéquats de formation, de défense de la femme et de sensibilisation s'adressant aux fonctionnaires du pouvoir judiciaire, des secteurs médical, social et de l'éducation, ainsi que la police afin qu'ils soient conscients de la nature des actes et des menaces de violence à l'encontre des femmes et qu'ils veillent à ce que les victimes reçoivent un traitement équitable et que les lois sur la violence à l'encontre des femmes et des enfants soient respectées;

jj) De mener des études et d'adopter des mesures propres à garantir, dans le cadre institutionnel, l'application des accords internationaux concernant les femmes;

kk) D'appuyer le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans ses activités de supervision de la Convention pertinente;

ll) De contribuer au processus de révision du projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

mm) De faciliter et d'encourager la participation active de tous les citoyens, en particulier des femmes, de façon à garantir la réalisation des engagements contractés par l'Etat en matière de développement;

nn) D'encourager l'application de mesures et de programmes palliatifs susceptibles de mettre un terme à l'inégalité fondée sur des considérations relatives à l'âge, l'ethnie ou la race, ainsi qu'au statut socio-économique, et faciliter l'accès au développement des groupes ayant fait l'objet de la discrimination et de la marginalisation;

oo) De poursuivre les efforts visant à assurer l'affectation et la distribution de nouvelles ressources externes en faveur du développement;

pp) D'élaborer et de perfectionner des programmes visant à protéger la santé et les droits sexuels et de procréation des femmes, conformément aux décisions adoptées lors des conférences du Caire et de Beijing;

qq) D'élaborer et de perfectionner des programmes s'adressant spécifiquement aux femmes, en matière de santé intégrale, de prévention et d'assistance, qui soient accessibles tant dans les zones urbaines que rurales, afin que celles-ci puissent recevoir des soins adéquats et de bonne qualité, couvrant les problèmes les plus courants qui limitent leur activité et leur vie, notamment l'anémie par manque de fer, la dénutrition et les troubles psychologiques et mentaux, qui, bien que fréquents, sont souvent peu considérés;

rr) D'encourager l'information, l'éducation et les services adéquats de prévention et d'aide, en matière d'hygiène sexuelle et de procréation en faveur des adolescents compte tenu des effets sociaux et économiques de la grossesse chez les adolescentes;

ss) D'appuyer les propositions qui soulignent le rôle de l'éducation dans l'exercice des droits civiques et de veiller à ce que les gouvernements assurent, par l'intermédiaire des organismes chargés des questions de la femme et en collaboration avec les organisations communautaires, la mise en oeuvre de programmes de formation sur le leadership en faveur des femmes désireuses d'assumer une fonction publique; ces programmes devraient favoriser le développement de l'estime personnelle et de la capacité technique et politique des femmes responsables de l'élaboration de politiques publiques, d'une optique basée sur les critères de sexospécificité;

tt) D'étendre la couverture et d'améliorer la qualité de l'éducation et de supprimer les obstacles qui empêchent les filles et les adolescentes d'avoir accès à ce droit fondamental en vue de l'exercice de leurs droits civiques; d'étendre la couverture des programmes d'alphabétisation en faveur des femmes adultes;

uu) De résoudre les problèmes de pauvreté parmi les femmes et leur absence de participation aux instances de prise de décisions, ce qui exige également de s'occuper de la spécificité masculine et des attitudes et comportements traditionnels des hommes, ainsi que de leur incidence en termes de sexualité, de rapports de force et de la domination qu'ils exercent sur les femmes, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un aspect de plus en plus préoccupant dans de nombreux pays de la région qui mérite d'être étudié afin de favoriser des attitudes et des comportements plus positifs de la part des hommes dans les domaines privé et public;

vv) D'encourager la réalisation d'études sur les femmes et la gouvernabilité et socialisation en fonction de la sexospécificité afin d'élaborer des stratégies visant à accroître leur participation au pouvoir et à la prise de décisions à tous les niveaux, et

ww) De faciliter l'accès des femmes aux médias modernes et à la technologie de pointe, moyennant un processus permanent de formation.

**REUNION D'ONG
LES FEMMES ET LE DEVELOPPEMENT EN AMERIQUE LATINE
Santiago du Chili, 18 novembre 1997**

DECLARATION POLITIQUE

A l'occasion de la réunion "Les femmes et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes", les femmes des organisations non gouvernementales saluent les représentantes et représentants des gouvernements assistant à la septième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes et déclarent ce qui suit:

Trois ans après la Conférence de Mar del Plata et plus de deux ans après la Conférence mondiale sur la femme à Beijing, le scénario actuel est caractérisé, malgré l'existence généralisée de la démocratie représentative et l'amélioration de la situation des femmes dans la région, par une pauvreté croissante, la fragilité de certaines institutions démocratiques et le creusement du fossé social qui sépare les secteurs les plus nantis et de vastes secteurs qui restent en marge de la croissance économique.

Cette situation s'aggrave à la faveur d'un modèle économique axé sur la croissance économique et dans lequel la réforme de l'Etat se limite aux institutions économiques, en négligeant les politiques sociales, d'équité et de solidarité ainsi que le respect des droits de l'homme.

Etant donné l'importance des questions relatives à la Participation politique et la pauvreté et compte tenu de la volonté de dialogue des gouvernements envers les NO, nous estimons indispensable que ceux-ci incluent dans leur agenda le respect total des droits de l'homme et des citoyens. A cette fin, ils doivent prendre des engagements univoques de façon à:

1. Entreprendre une réforme de l'Etat qui prévoie la modernisation des systèmes juridiques et électoraux afin d'assurer une gestion publique plus transparente et plus efficace qui garantisse la participation civique des femmes et des hommes à la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques.
2. Assurer que les processus de réforme de l'Etat comportent des propositions relatives à l'égalité entre les sexes, ce qui implique des changements institutionnels sur le plan des politiques publiques en général et des politiques économiques en particulier, ainsi que sur celui des rapports entre l'Etat et la société.
3. Donner suite aux résultats dérivés de l'application de mécanismes institutionnels et juridiques favorisant la femme dans les différents pays conformément à leurs particularités institutionnelles et cultures politiques, tels que les lois sur les quotas ou les bureaux de la femme, et consolider les expériences positives.
4. Eliminer la pauvreté et la ségrégation en fonction du sexe sur le marché de l'emploi, phénomènes qui résultant de stéréotypes culturels, de la division sexuelle du travail et de l'application du modèle économique actuellement en vigueur.

5. Favoriser la mise en oeuvre de politiques visant à résorber la pauvreté qui tiennent compte de tous les facteurs qui sont à l'origine de cette pauvreté, qu'ils soient personnels —manque d'estime personnelle et d'autonomie, violence à l'égard des femmes—, de type social, tel que l'accès à la santé et à l'éducation, ou encore les services techniques et financiers.
6. Faire intervenir tous les opérateurs sociaux —Etat, syndicats et entreprises— à l'élaboration et à l'application de ces politiques.
7. Ratifier le caractère indivisible, intégral et universel des droits humains, y compris les droits sexuels et de procréation, en tant que condition indispensable à la pleine réalisation des capacités individuelles et, partant, à la participation, la consolidation et l'élimination de la pauvreté.
8. Exiger aux organisations multilatérales qu'elles respectent leur engagement de donner suite à la Plate-forme d'action de Beijing, et notamment de corriger les effets négatifs qu'ont exercés les politiques d'ajustement sur les femmes.
9. Approuver un Protocole complémentaire pour la Commission des Nations Unies pour la promotion de la femme —CEDAW— de façon à ce qu'elle puisse recevoir et donner suite aux dénonciations de violations des droits de la femme.

Rien de tout cela ne sera possible si les gouvernements n'engagent pas les ressources suffisantes et nécessaires et s'ils n'accordent pas une autorité réelle aux responsables pertinents.

**LES FEMMES DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES EXIGENT
QUE L'ON PASSE DES ACCORDS A L'ACTION**